

14649/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 05 novembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 05 novembre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un suppléant du conseil  
d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de  
vie et de travail pour la Hongrie**



Bruxelles, le 30 octobre 2025  
(OR. en)

14649/25

SOC 710  
EMPL 470

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Hongrie

---

## **DÉCISION DU CONSEIL**

**du ...**

**portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration  
de la Fondation européenne pour l'amélioration  
des conditions de vie et de travail pour la Hongrie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 28 mars 2023<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de suppléant dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Andrea MAGYAR.
- (3) L'organisation d'employeurs BusinessEurope a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 23).

*Article premier*

M<sup>me</sup> Vera ÁCS est nommée suppléante du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M<sup>me</sup> Andrea MAGYAR, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---